

CHARTRE DES ENGAGEMENTS

Action Femmes Grand Sud est une association loi 1901 d'intérêt général dont la finalité est d'accompagner bénévolement et gratuitement les femmes de plus de 45 ans qui ont décidé de renouer avec la vie professionnelle et franchir une nouvelle étape de leur vie. Le challenge de l'association : les aider à retrouver confiance en elles, à oser s'affirmer dans leurs projets compatibles avec les besoins de l'entreprise et du marché afin d'assurer le succès de leur recherche d'emploi ou de la création de leur entreprise.

Toute candidate accueillie et intégrée dans l'association se voit proposer un accompagnement individuel et collectif pour l'aider soit à retrouver un emploi, soit à créer son entreprise. Elle se voit remettre et signe la présente charte qui définit le cadre de ses relations avec l'association et son consultant référent bénévole, ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.

Les engagements de l'association vis-à-vis de la candidate

L'association s'engage à mettre à disposition de la candidate les compétences des consultants exerçant des missions d'accompagnement de la mobilité professionnelle validées par leur expérience en ce domaine, leur formation et leur maîtrise de la relation notamment en face à face. A ce titre, elle s'engage à :

- communiquer les coordonnées du consultant référent,
- assurer un cadre et les moyens appropriés au bon déroulement des ateliers et entretiens individuels,
- proposer des ateliers spécifiques à sa recherche d'emploi ou son projet de création d'entreprise,
- établir et communiquer mensuellement le planning d'inscription en ligne des ateliers,
- prévenir en cas d'annulation d'un atelier,
- donner accès à la plateforme pédagogique en ligne,
- proposer de partager avec son accord ses coordonnées avec les autres candidates (fichier contacts, whatsapp), sans les divulguer à d'autres fins,
- communiquer les offres d'emploi et de formation susceptibles de l'intéresser,
- lui donner la possibilité de s'abonner à la newsletter éditée par l'association *,
- l'informer de l'existence du Club des Femmes d'Action Grand Sud, regroupant autour d'actions et d'événements ponctuels, toutes les anciennes et nouvelles candidates, prêtes à oeuvrer pour promouvoir l'association dans leur réseau professionnel et personnel respectif,
- lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre de sa participation aux ateliers,
- l'informer de la possibilité de réaliser un don à l'association via [le site Hello Asso](#).

L'association a une obligation de moyens mais pas de résultat.

Action Femmes Grand Sud - TOULOUSE

Siège : 53 avenue Honoré-Serres – 31000 Toulouse • Bureaux : 125 avenue Jean-Rieux – 31500 Toulouse
Contact : 06 51 31 48 83 • Mail : actionfemmes31@gmail.com

Les engagements du consultant référent vis-à-vis de la candidate

Le consultant définit et prend les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande de la candidate, le repositionnement professionnel de celle-ci. Il intervient selon une méthodologie s'appuyant sur des outils éprouvés et reconnus, qui visent à apporter la vision la plus pertinente sur les plans personnel et professionnel dans le but de la rendre autonome dans la conduite de son parcours. Il s'engage à :

- adapter son accompagnement en fonction de la personnalité, l'expérience et les attentes de la candidate,
- s'astreindre au secret professionnel lors des entretiens,
- respecter sauf cas de force majeure, les horaires et disponibilités convenus,
- en cas de différend, le consultant propose de recevoir la candidate en présence d'un autre membre du bureau de l'Association avec son accord.

Le consultant a une obligation de moyens mais pas de résultat.

Les engagements de la candidate vis-à-vis de l'association

La candidate respecte l'organisation et les moyens mis à disposition par l'association pour qu'elle puisse mettre en œuvre toutes les actions proposées nécessaires à son repositionnement. Elle s'engage à :

- participer à un atelier Dynamisation (obligatoire) tous les 15 jours,
- confirmer sa présence aux ateliers en remplissant le planning d'inscription en ligne dédié à cet effet,
- prévenir suffisamment à l'avance de son absence aux ateliers et rectifier le planning d'inscription en ligne en conséquence pour permettre à d'autres candidates de s'inscrire,
- respecter la confidentialité des échanges lors des ateliers,
- utiliser la plateforme pédagogique en ligne de l'association,
- intégrer le Club des Femmes d'Action Grand Sud, et participer aux actions et événements proposés par ce réseau d'anciennes et de nouvelles candidates,
- répondre au questionnaire de fin d'accompagnement,
- respecter les heures de bureau de l'association ouverte les mardis, mercredis et jeudis
- permettre à l'association d'utiliser gratuitement l'image de la candidate, lors de films ou de photos réalisés dans le cadre des activités ou des événements de l'association, pour la reproduire et/ou la diffuser sur Internet, les réseaux sociaux et/ou des publications écrites. La candidate peut se rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à actionfemmes31@gmail.com

Action Femmes Grand Sud - TOULOUSE

Siège : 53 avenue Honoré-Serres – 31000 Toulouse • Bureaux : 125 avenue Jean-Rieux – 31500 Toulouse

Contact : 06 51 31 48 83 • Mail : actionfemmes31@gmail.com

Les engagements de la candidate vis-à-vis de son consultant référent

Elle s'engage à :

- contacter son consultant pour fixer le premier rendez-vous d'échanges,
- être actrice de son parcours et mener les actions convenues avec son consultant référent entre 2 rencontres,
- suivre ses recommandations,
- respecter le rythme des rendez-vous fixés avec son consultant, le prévenir suffisamment à l'avance en cas d'absence,
- tenir son consultant informé de ses démarches,
- le prévenir si elle désire mettre fin à l'accompagnement ou si elle a trouvé une solution de retour à l'emploi (un emploi, une formation, une création d'entreprise).

Durée

L'accompagnement de la candidate peut prendre fin, à l'initiative de la candidate comme du consultant, en particulier si la première retrouve un emploi, entre en formation ou crée son entreprise, ou si le consultant estime que les conditions de bonne exécution de l'accompagnement ne sont plus réunies, et ceci en concertation avec la candidate.

En cas de non-respect de cette charte, le consultant référent en accord avec la présidente de l'association se réserve le droit de mettre fin à tout moment au suivi de la candidate, en lui expliquant les raisons.

Fait à Le.....

Prénom et nom de la candidate

Prénom et nom du consultant référent

.....

.....

Mention « lu et approuvé »

Mention « lu et approuvé »

.....

.....

Signature

Signature

** Conformément à la loi « informatique et libertés » et le Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant dans la newsletter et les faire rectifier ou effacer.*

Action Femmes Grand Sud - TOULOUSE

Siège : 53 avenue Honoré-Serres – 31000 Toulouse • Bureaux : 125 avenue Jean-Rieux – 31500 Toulouse

Contact : 06 51 31 48 83 • Mail : actionfemmes31@gmail.com